



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis, le 7 octobre 2013

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION
7 avenue André Malraux
97705 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

Objet. : Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique - Mise à jour n°1

Réf. : - Ma nomination comme directeur régional des finances publiques par décret du 03 août 2010 ;

- La décision du directeur général des finances publiques en date du 26 novembre 2010 fixant au 17 décembre 2010 ma date d'installation dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de la Réunion ;

- Ma décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique du 2 septembre 2013.

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 – Pour la Division Secteur public local :

➤ M. Eric AH-THIANE, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division Secteur Public Local, pour toutes affaires ressortissant de sa Division.

➤ Mme Céline TRUONG, Inspectrice des finances publiques, responsable du service CEPL, Mme Brigitte BOUTHIER, Inspectrice des finances publiques, Chargée des fonctions de Correspondant dématérialisation, et M. Olivier JACQUET, Inspecteur des finances publiques, chargé de mission analyse financière et appui du réseau, pour signer :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception,
- les bordereaux d'observation sur comptes de gestion sur chiffres,
- les procès verbaux de vérification des régies,
- les transmissions de réquisitions de paiement à la CRC,
- les bordereaux d'envoi des attestations de radiation de l'AFCM,
- les notifications aux comptables des jugements de la CRC ou attestations de prescription extinctive,
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de leur service à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline TRUONG, de Mme Brigitte BOUTHIER et M. Olivier JACQUET :

Mme Laurence ROUAIX, Contrôleuse principale des finances publiques,

Reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Céline TRUONG, Mme Brigitte BOUTHIER et M. Olivier JACQUET, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

- Mme Isabelle HASSOLD, Inspectrice des finances publiques, au Service Fiscalité Directe Locale, pour signer les documents suivants relatifs à la fiscalité directe locale :
- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception ;
 - les envois d'états statistiques à la Préfecture ;
 - les transmissions d'états statistiques aux collectivités locales ;
 - les bordereaux d'envois aux comptables d'états statistiques ;
 - tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de son service à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle HASSOLD,

Mme Céline TRUONG et Mme Brigitte BOUTHIER reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Isabelle HASSOLD, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

- M. Dominique NOMEN, Inspecteur des finances publiques, M Eric BUGIER, agent administratif des finances publiques, et Mme Céline TRUONG, reçoivent délégation spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'observations transmis aux agents comptables des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement dans le cadre de l'apurement administratif.
- Mme Marie-Laure PANZINI-VASLIER, Inspectrice des finances publiques, correspondante Moyens de paiement, reçoit procuration spéciale à effet de signer les bordereaux de transmission et courriers simples relatifs à la monétique, et les formulaires d'adhésion de monétique.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
directeur régional des Finances publiques de La Réunion.


Jean-Luc CHEVALLIER